

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2021-086

PUBLIÉ LE 31 MARS 2021

Sommaire

Préfecture de l'Yonne /

89-2021-03-31-00005 - Arrêté DDCSPP DIR 2021 0050 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne / Service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau coordination administrative et appui territorial

89-2021-03-31-00003 - Arrêté PRED SAPPIE BCAAT 0051 donnant délégation de signature à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne (17 pages)

Page 6

89-2021-03-31-00004 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2021 0052 donnant délégation de signature à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur au sein de la DDETSPP (5 pages)

Page 24

89-2021-03-31-00002 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2021 0055 collectif portant affectation au sein de la DDETSPP de l'Yonne (4 pages)

Page 30

89-2021-03-31-00001 - Arrêté PREF SAPPIE BCAAT 2021 0056 portant délégation de signature à M. Jean RIBEIL, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne Franche-comté (4 pages)

Page 35

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-31-00005

Arrêté DDCSPP DIR 2021 0050 portant
organisation de la direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la cohésion sociale
et de la protection des populations**

**Arrêté N° DDCSPP-DIR-2021-0050
portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités
et de la protection des populations de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de monsieur Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREH/DRHM/BRHAS/2020/014 du 22 décembre 2020 relatif à la création du secrétariat général commun départemental de l'Yonne ;

Vu l'avis du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 23 février 2021 et l'avis du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 25 février 2021 ;

Vu l'accord du préfet de région Bourgogne-Franche-Comté en date du 19 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale ;

Vu la proposition de la préfiguratrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations exerce à compter du 1^{er} avril 2021, sous l'autorité du préfet de l'Yonne, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies à l'article 4 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Article 2 : la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne est composée des services suivants :

- la direction
- un(e) délégué(e) départemental(e) aux droits des femmes et à l'égalité
- la mission politique de la ville
- la mission d'appui au management et au fonctionnement
- le pôle Travail, Emploi et Solidarités, comprenant :
 - le service Insertion et Cohésion sociales
 - le service Insertion Professionnelle et Emploi
 - le service Système d'Inspection du Travail
- le pôle Protection des Populations, comprenant :
 - le service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes
 - le service vétérinaire, Santé et Protection Animales et Environnement
 - le service vétérinaire, Sécurité Sanitaire de l'Alimentation
 - un(e) référent(e) Démarche de qualité CCRF et services vétérinaires
 - un(e) référent(e) Gestion des BOP métiers.

Article 3 : les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne sont implantés à Auxerre aux adresses suivantes :

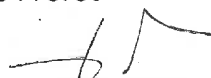
- 3 rue Jehan Pinard, 89 010 AUXERRE
- 1 rue de Preuilley, 89 010 AUXERRE.

Article 4 : l'arrêté n°DDCSPP-DIR-2021-016 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est abrogé le 1^{er} avril 2021.

Fait à Auxerre, le

3 1 MARS 2021

Le Préfet



Henri PREVOST

La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-31-00003

Arrêté PRED SAPPPIE BCAAT 0051 donnant
délégation de signature à Mme Alix BARBOUX,
directrice départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

ARRETE PREF/SAPPIE/BCAAT/0051

donnant délégation de signature à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du commerce ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret 92-604 du 1 juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

Préfecture de l'Yonne

VU l'arrêté DDCSPP/DIR/2021/0050 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne (DDETSPP) ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

SUR proposition de la Secrétaire générale et de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne ;

ARRETE :

Article 1er : délégation de signature est donnée à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne, à l'effet de signer les décisions et les documents relevant des attributions de sa direction dans les domaines ci-après :

I – Pôle Travail, emploi et solidarités

Service Insertion et Cohésion sociales (annexe I) :

- mission Demandeurs d'asile et intégration des réfugiés ;
- mission Autonomie et protection des personnes vulnérables ;
- mission Hébergement et logement ;

Service Insertion Professionnelle et Emploi (annexe II) :

- mission Développement de l'emploi et de l'activité des territoires ;
- mission Insertion professionnelle ;
- mission Mutations économiques ;

Service Système d'Inspection du Travail (annexe III) :

- mission Accueil et renseignements ;
- mission Section centrale travail ;
- mission Inspection du travail.

II - Volet protection des populations

Service concurrence, consommation et répression des fraudes (annexe IV) :

- mission protection économique des consommateurs ;
- mission sécurité des produits et des prestations de service ;
- mission régulation concurrentielle des marchés.

Service vétérinaire, santé, protection animales et environnement (annexe V) :

- mission santé, protection animales ;
- mission environnement.

Service vétérinaire, sécurité sanitaire de l'alimentation (annexe VI) :

- mission inspection et contrôle des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale
- inspection des abattoirs.

III - Volet délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (annexe VII)

IV - Volet politique de la ville (annexe VIII)

V - Volet administration générale (annexe IX) :

- organisation et fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- gestion du comité médical et de la commission de réforme.

Article 2 : les annexes jointes au présent arrêté énoncent les décisions et documents relevant des attributions pour lesquelles la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne dispose d'une délégation de signature.

Concernant les dérogations au repos dominical prévues par l'article L. 3122-20 du code du travail, délégation est consentie pour les établissements n'excédant pas 49 salariés.

Article 3 : la présente délégation porte sur l'ensemble des décisions visées à l'article 2 à l'exception de celles récapitulées ci-dessous :

pour le volet emploi, travail et solidarités :

- décisions de fermetures de tout établissement médico-social ou social dont la tutelle est assurée par l'Etat (code de l'action sociale et des familles).
- la signature des conventions liant l'Etat à la région, aux départements et à leurs établissements publics ;
- les correspondances, décisions adressées au Président de la République, au Premier ministre, aux ministres, aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental ;
- les actes réglementaires et autres arrêtés de portée générale ;
- les requêtes, mémoires ou autres correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Etat ;
- les décisions de subvention supérieures à 250 000 € destinées aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

pour le volet protection des populations :

- fermeture et suspension d'activité des abattoirs et des établissements agro-alimentaires ;
- arrêtés de réquisition des entreprises d'équarrissage pour l'enlèvement des cadavres d'animaux, au cas où le maire refuse ou néglige d'assurer ses pouvoirs de police générale en matière de sécurité et salubrité publique (article L.2212-2 du code général des collectivités locales) ;
- décisions prises au titre des articles R.214-99, R. 214.103 et R.214-112 du code rural et de la pêche maritime, relatives aux autorisations d'expérimentation sur des animaux à des fins scientifiques ;
- décisions d'autorisation, d'enregistrement ou de suspension d'activité d'installations classées ainsi que toutes les décisions ou actes nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête publique prises au titre du livre V du titre I^{er} du code de l'environnement.
- les contentieux relevant des juridictions administratives.

Article 4 : pour l'ensemble des compétences susvisées, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne me rendra compte de l'usage de cette délégation à l'égard des dossiers sensibles.

Article 5 : dans le cadre de la délégation de la présidence pour la commission de surendettement des particuliers de l'Yonne, une délégation de signature est consentie pour tous les actes et documents relevant de cette instance.

Article 6 : en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature consentie sera exercée par M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint.

Article 7 : la présente délégation de signature sera exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne.

Délégation de signature est donnée à :

- M. Sylvain CHEVRON, chef du service Insertion et cohésion sociales, pour les actes et documents établis par ce service ;
- Mme Laurence BONIN, cheffe du service Insertion professionnelle et emploi, pour les actes et documents établis par ce service ;
- Mme Florence LAMESA, cheffe du service Système d'inspection du travail, pour les actes et documents établis par ce service ;
- M. Sylvain BELLET, chef du service Concurrence, consommation et répression des fraudes, pour les actes et documents établis par ce service ;
- Mme Bénédicte BENEULT, cheffe du service vétérinaire, Santé, protection animales et environnement, pour les actes et documents établis par les services vétérinaires ;
- Mme Florence GLEIZE, cheffe du service vétérinaire, Sécurité sanitaire de l'alimentation, pour les actes et documents établis par les services vétérinaires ;
- Mme Juliette ROME, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, pour les actes et documents relevant de son champ de compétence ;
- Mme Edith PHILIPPE, chargée de la mission Politique de la ville, pour les actes et documents établis par cette mission.

Délégation de signature est donnée aux collaborateurs de chefs de service :

- Mme Prisca RENARD, cheffe de la mission demandeurs d'asile et intégration des réfugiés, pour les actes et documents relatifs à cette mission au sein du service Insertion et cohésion sociales ;

- Mme Corinne COGNERAS, cheffe de la mission autonomie et protection des personnes vulnérables, pour les actes et documents relatifs à cette mission au sein du service Insertion et cohésion sociales ;
- M. Jean-François SILVAN, chef de la mission Hébergement et logement pour les actes et documents relatifs à cette mission au sein du service Insertion et cohésion sociales ;
- M. Philippe JARZAGUET, adjoint à la cheffe de service vétérinaire santé, protection animales et environnement pour les actes et documents relatifs au service vétérinaire, Santé, protection animales, et environnement.

Ces délégations de signature portent sur les actes et documents à caractère technique et ce, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service concerné.
Pour tout dossier sensible, les collaborateurs doivent en référer obligatoirement à leur chef de service ou à la directrice.

Article 8 : cet arrêté abroge l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0044 du 17 mars 2021

Fait à Auxerre, le **31 MARS 2021**

Le Préfet,



Henri PREVOST

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne, le directeur adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne, les chefs de service, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, la chargée de mission politique de la ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Service Insertion et cohésion sociales

Pour l'ensemble du service :

- conventions et arrêtés attributifs de subvention ne nécessitant pas de signature conjointe avec une collectivité territoriale et ne portant pas sur un dossier sensible ou un dossier engageant la DDETSPP de façon importante ;
- réponses aux plaintes relatives aux différents champs de compétence de la DDETSPP sur le secteur social.

Mission Demandeurs d'asile et intégration des réfugiés

- gestion administrative et financière du dispositif départemental d'hébergement des demandeurs d'asile, dans la limite des compétences de la DREETS et notamment en matière de tarification ;
- gestion des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt ;
- coordination départementale du plan Migrants et des dispositifs d'asile qui lui sont liés ;
- intégration socio-professionnelle des réfugiés (emploi, formation, logement...);
- interprétariat.

Mission Autonomie et protection des personnes vulnérables

- prévention des expulsions locatives et actes relatifs au secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX départementale et sous commission CCAPEX de l'arrondissement d'Auxerre) ;
- commission de surendettement des particuliers (signature des PV de la commission de surendettement des particuliers) ;
- gestion administrative et financière du dispositif départemental dédié à la protection juridique des majeurs dans la limite des compétences de la DREETS et notamment en matière de tarification ;
- handicap : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées adultes, (CDAPH commission adultes), fonds départemental de compensation du handicap, commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ;
- attribution ou suppression de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), aides extralégales (fonds de compensation du handicap) ;
- délivrance des cartes mobilité insertion - transports collectifs (article R 241-18 du Code de l'action sociale et des familles) ;
- intérim de direction du foyer de l'enfance d'Auxerre et de la maison d'enfants de Coulanges-sur-Yonne ;
- secrétariat du Conseil de famille des pupilles de l'Etat : établissement de tous les actes d'administration des deniers des pupilles de l'Etat (article L 224-9 du code de l'action sociale et des familles) ;
- vacances Accueil Organisées : contrôle des centres ou établissements recevant des personnes handicapées dans le cadre du dispositif « vacances adaptées ».

Mission Hébergement et logement

en matière d'hébergement, actes administratifs relatifs à :

- gestion administrative et financière du dispositif départemental d'hébergement d'urgence et d'insertion, dont le SIAO et le 115, dans la limite des compétences de la DREETS et notamment en matière de tarification ;
- conventions annuelles ou pluri annuelles d'objectifs avec les associations en charge de l'hébergement et de la veille sociale ne portant pas sur un dossier sensible ou un dossier engageant la DDETSPP de façon importante et dans la limite des compétences de la DREETS et notamment en matière de tarification ;
- élaboration et gestion des différents plans d'urgence au profit des populations vulnérables (grand froid, canicule...);
- aide sociale ;
- aide alimentaire ;
- aide médicale d'Etat ;
- TVA à taux réduit.

en matière de logement, actes administratifs relatifs à :

- commissions d'attribution de logement ;
- gestion du contingent préfectoral ;
- politiques sociales du logement ;
- secrétariat de la Commission DALO (établissement de l'ensemble des actes administratifs concernant la commission, notification des décisions, traitement des recours) ;
- secrétariat de la commission de conciliation ;
- secrétariat de la commission de concertation.

Service Insertion Professionnelle et Emploi :**Mission Développement de l'emploi et de l'activité des territoires****MÉDAILLES DU TRAVAIL**

- décisions d'attribution de la médaille d'honneur du travail (Décret n°84-591 du 04/07/1984 relatif à la médaille d'honneur du travail) ;

EMPLOI

- décision d'autorisation ou de refus d'activité partielle (articles L.5122-1 ; R.5122-2 et suivants du code du travail) ;
- décision d'autorisation et de refus d'activité partielle de longue durée (Loi n°2020-734 du 17/06/2020 – art.53, décret n°2020-926 du 28/07/2020) ;
- rémunération mensuelle minimale – remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire versée aux salariés bénéficiant de la RMM (articles L.3232-7 et 8 ; R.3232-3 et 4) ;
- rémunération mensuelle minimale – remboursement direct de la part complémentaire de l'État en cas de RJ/LJ (article R.3232-6 du code du travail) ;
- remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la rémunération mensuelle minimale (RMM) (article R.3232-8 du code du travail).
- conventions du Fonds national de l'emploi (FNE) (articles L.5123-1 et suivants du code du travail) ;
- convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la GPEC (articles L.5121-3 ; D.5121-11 et suivants) ;
- exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord de GPEC (article D.2241-3 et 4 du code du travail) ;
- diagnostics locaux d'accompagnement (Décret du 20/02/2002 ; Circ. DGEFP n°2002-53 du 10/12/2002 et n°2003-04 du 04/03/2003) ;
- agrément des comités de bassin d'emploi (Décret n°2002-790 du 3 mai 2002) ;
- agrément des organismes de services à la personne (article L.7232-1et R.7232-1 à 17 du code du travail) ;
- déclaration, enregistrement d'activité et retrait de l'enregistrement d'activité de services à la personne (article L.7232-1 et R.7232-18 et suivants) ;
- toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) (Circulaire DGEFP n° 97-08 du 25/04/1997 - Art. D.6325-24) ;
- sanctions administratives : recueil et diffusion des informations dans le cadre du refus d'attribution et du remboursement des aides publiques (article L.8272-2 et D.8272-2 à 6 du code du travail) ;
- aides à la création d'entreprise (article R.5141-1 et suivants du code du travail).

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATION

- remboursement des rémunérations perçues, par les stagiaires de la formation professionnelle abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation (article R.6341-45 à 48 du code du travail) ;
- VAE ; Recevabilité VAE ; Gestion des crédits (Loi n°2002-73 ; Décret n°2002-615 ; Circ. du 27/05/2003).

Mission Insertion professionnelle

- toutes décisions et conventions relatives aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (L.5134-65 et suivants ; L.5135-1) ;
- toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique (R.5132-45 et suivants ; R.5132-11 ; R.5132-27 et suivants du code du travail) ;
- décisions d'admission et de renouvellement dans la Garantie Jeunes (Décret n°2016-1855 du 23/12/2016 ; articles L.5131-3 à 15131-7 ; R.5131-4 et suivants du code du travail) ;
- décisions de suspension ou de sortie de la Garantie Jeunes (Décret n° 2013-800 du 01/10/2013) ;
- présidence des commissions spécialisées de la CDEI et présidence des commissions et des décisions de la Garantie Jeunes (article R.5112-14 et suivants).

Mission Mutations économiques

- qualification d'emplois menacés prévue à l'art. L.2242-16 (article D.2241-3 et 4 du code du travail) ;
- notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation (article L.1233-4 à L.1233-89 ; D.1233-38 du code du travail) ;
- dispense du remboursement de l'aide financière et du versement des cotisations sociales dont le bénéficiaire a été exonéré, lorsque la perte du contrôle effectif de l'entreprise résulte de la cessation d'activité créée ou reprise, ou de la cession de l'entreprise dans le cadre d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire (article R.5141-6 du code du travail).

OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés (article L.5212-5 du code du travail) ;
- émission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants (article R.5212-1 à 11 et R.5212-19 à 31 du code du travail) ;
- agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés (article L.5212-8 et R.5212-12 à 18 du code du travail).

TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

- subvention d'installation d'un travailleur handicapé (articles R.5213-52 et D.5213-53 à 61 du code du travail) ;
- conventionnement d'aide aux postes dans les entreprises adaptées (Loi n°2005-102 du 11/02/2005 ; Loi n°2006-148 du 13/02/2006) ;
- représentation au sein des instances de la MDPH (commission exécutive) (articles L.146-4 et suivants du CASF).

Service Système d'Inspection du Travail :**Mission Section centrale travail****SALAIRES**

- établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile Établissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile (articles L.7422-2 et R.7422-1 du code du travail) ;
- fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile (articles L.7422-6 et R.7422-7 du code du travail) ;
- fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés (articles L.3141-25 du code du travail) ;
- établissement de la liste des conseillers du salarié (articles L.1232-7 et D.1232-5 du code du travail) ;
- radiation de la liste des conseillers du salarié (articles D.1232-12 du code du travail) ;
- décision en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers des salariés pour l'exercice de leur mission (articles L.1232-11 du code du travail) ;

MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

- autorisations de travail (articles L.5221-2 et s.R.5221-17 du code du travail) ;
- autorisation de placement au pair de stagiaires « aides familiales » (Accord européen du 21/11/99 ; circulaire 90.20 du 23/01/99).

CONGÉS – REPOS HEBDOMADAIRE

- Dérogation au repos dominical – autorisations ou refus (article L. 3132-20 du code du travail).

EMPLOI

- agrément relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP) (Loi n°47-1775 ; Loi n°78-763 ; Loi n°92-643 du 13/07/1992 ; Décret n°87-276 ; Décret n°93-455 ; Décret n°93-1231 ; Loi n°2014-856 du 31/07/2014 ; Loi n°2016-483 du 20/04/2016 art. 8 ; Ordonnance n°2017-1180 du 19/07/2017 art. 13) ;
- agrément des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) (loi n°2001-624 - Article 36) ;
- dispositions relatives aux groupements d'employeurs (article D.6325-24 du code du travail) ;
- attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire d'utilité sociale » (article L.3332-17-1 du code du travail).

EMPLOI DES ENFANTS ET JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

- délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode (articles L.7124-1 et suivants ; R.7124-1 et suivants du code du travail) ;
- délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants (articles L.7124-5 ; R.7124-10 et suivants du code du travail) ;
- fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement (articles L.7124-9 et 10 du code du travail) ;
- délivrance, renouvellement, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance (articles L.4153-6 ; R.4153-8 et R.4153-12 du code du travail) ;

Mission Inspection du travail

CONFLITS COLLECTIFS

- engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental (articles L.2523-2 et R.2522-14 du code du travail).

COMITE INTERENTREPRISES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévision des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) (articles L.4524-1 et R.4524-1 à 9 du code du travail) ;

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

- décision d'opposition à l'engagement d'apprentis (article L.6225-1 à 3 ; R.6225-4 à R.6225-8) ;

PLACEMENT PRIVE

- déclaration et contrôle des organismes privés de placement (article R.5324-1 du code du travail).

Service concurrence, consommation et répression des fraudes

Mission protection économique des consommateurs

- information et protection des consommateurs, relations et pratiques commerciales, relevant des dispositions du code de la consommation.

Mission sécurité des produits et des prestations de service

- conformité et sécurité des produits et services, relevant des dispositions du code de la consommation.

Mission régulation concurrentielle des marchés

- régulation concurrentielle des marchés relevant des dispositions du code de commerce.

Service vétérinaire santé, protection animales et environnement

Actes et décisions concernant :

Mission santé, protection animales

- Le domaine de la santé animale notamment prévention, surveillance, gestion, contrôle des maladies animales en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime, du code général des collectivités territoriales et de leurs textes d'application ;
- Le domaine du bien être et de la protection des animaux notamment délivrance des certificats de capacité, déclarations d'activité, conformité des installations et conditions de détention, mesure de retrait d'animaux, animaux dangereux et errants, autorisations et agréments transport en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de ses textes d'application ;
- Le domaine de la maîtrise des résidus et des contaminations présents dans les animaux et les aliments en l'application en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime, du code de la consommation et de leurs textes d'application ;
- Le domaine de l'élimination des cadavres d'animaux et des déchets d'origine animale et leurs valorisations en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de ses textes d'application ;
- Le domaine des rassemblements d'animaux, hébergement et stationnement d'animaux en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de ses textes d'application ;
- Le domaine de la traçabilité des animaux en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et ses textes d'application ;
- Le domaine de l'exercice de la médecine vétérinaire, de contrôle de l'habilitation sanitaire et de fabrication, de distribution et d'utilisation du médicament vétérinaire en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime, code de la santé publique et de leurs textes d'application ;
- Le domaine des contrôles des échanges intra-communautaires et avec les pays tiers des animaux et des aliments et la certification de leur qualité sanitaire en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime, code de la santé publique et de leurs textes d'application ;
- Le domaine de l'alimentation animale en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de ses textes d'application ;
- Le domaine des sous-produits en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de ses textes d'application ;

Mission environnement

- Le domaine de la protection de la faune sauvage en application de la réglementation européenne, du code de l'environnement et de ses textes d'application.

Service vétérinaire, sécurité sanitaire de l'alimentation**Actes et décisions concernant :****Mission inspection et contrôle des établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale hors abattoirs :**

- Le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de leurs textes d'application ;
- Le domaine de la gestion des alertes alimentaires, en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de leurs textes d'application ;
- Le domaine des contrôles des échanges intra-communautaires et avec les pays tiers des animaux et des aliments et la certification de leur qualité sanitaire en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime, code de la santé publique et de leurs textes d'application

Mission abattoirs :

- Le domaine de l'inspection des animaux vivants et de leurs produits, en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de leurs textes d'application ;
- Le domaine du bien être et de la protection des animaux jusqu'à leur abattage, en application de la réglementation européenne, du code rural et de la pêche maritime et de leurs textes d'application.

**Délégation départementale aux droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes**

délégation de signature pour les courriers, comptes-rendus ou autres documents administratifs à caractère technique portant sur le champ de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mission politique de la ville

- Tout acte relatif aux décisions du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
- Notification des décisions d'attribution de subventions, postes FONJEP et postes d'adultes relais.

Les actes administratifs
(hors secrétariat général commun départemental - SGCD)

Les décisions et les documents concernant :

- les décisions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires et agents non fonctionnaires ;
- les décisions individuelles relatives aux recrutements y compris pour les contrats de vacations de plus de 2 mois et les stagiaires de plus de deux mois ;
- tous les actes et correspondances relatifs au dialogue social ;
- les recours en matière de ressources humaines ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les promotions : choix et classement des agents proposés ;
- les décisions relatives à la mobilité des agents ;
- les décisions relatives aux attributions de primes et indemnités y compris la nouvelle bonification indemnitaire (NBI) ;
- l'octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'ARTT, des congés maternité, paternité, d'adoption et les congés bonifiés ;
- l'octroi et le renouvellement des congés de maladie, des congés CLM et CLD ;
- l'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique ;
- l'autorisation d'exercer les fonctions dans le cadre d'un télétravail ;
- l'utilisation des congés accumulés sur un CET ;
- l'octroi des autorisations d'absence, à l'exception de celles relatives à l'exercice du droit syndical ;
- l'établissement et la signature des cartes professionnelles.
- la fixation du règlement intérieur d'aménagement local du temps de travail et de l'organisation des services.

Instances médicales

- tous les actes relatifs à la gestion du comité médical et de la commission de réforme.

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-31-00004

Arrêté PREF SAPPIC BCAAT 2021 0052 donnant
délégation de signature à Mme Alix BARBOUX,
directrice départementale de l'emploi, des
solidarités et de la protection des populations
pour l'exercice des compétences d'ordonnateur
secondaire et pour l'exercice des attributions du
pouvoir adjudicateur au sein de la DDETSPP



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

Arrêté N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0052

donnant délégation de signature à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne pour l'exercice des compétences d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir d'adjudicateur au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 2 et 5 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment les articles 43, 44 et 45 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREH/DRHM/BRHAS/2020/014 du 22 décembre 2020, portant organisation du secrétariat général commun de l'Yonne ;

VU l'arrêté DDCSPP/DIR/2021/0050 du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne (DDETSPP) ;

Préfecture de l'Yonne

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale et de Mme la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne ;

ARRETE :

Article 1 : en tant que responsable des unités opérationnelles ou en tant que gestionnaire ou instructeur des dossiers financiers du département de l'Yonne relevant des programmes suivants :

S'agissant des missions relevant de la protection des populations :

développement des entreprises et de l'emploi - programme 134 ;
prévention des risques - programme 181 ;
sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation - programme 206.

S'agissant des missions relevant du travail, de l'emploi, des solidarités et de la cohésion sociale :

- Accès et retour à l'emploi – programme 102
- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi – programme 103
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail – programme 111
- Expertise, information géographique et météorologique (Economie sociale et solidaire et dispositif local d'accompagnement) – programme 159
- Intégration et accès à la nationalité française - programme 104 ;
- handicap et dépendance - programme 157 ;
- prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme 177 ;
- protection maladie (BOP national) - programme 183 ;
- immigration et asile - programme 303 ;
- inclusion sociale et protection des personnes - programme 304 ;
- politique de la ville - programme 147.

Délégation de signature est donnée à Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat :

engagement, liquidation, mandatement, décisions d'oppositions ou relevant de la prescription quadriennale.

Article 2 : demeurent réservés à ma signature :

les conventions que l'Etat conclut avec la région, le département ou l'un des établissements publics ;

les décisions financières d'un montant supérieur à 50 000 € sauf pour celles relatives au programme 104, 157, 177, 303 et 304 ainsi que les documents de notification correspondants ;

les courriers adressés aux parlementaires, au Président du Conseil Départemental et les courriers afférents aux décisions financières d'un montant supérieur à 10 000 € les concernant ;

les ordres de réquisition du comptable public et les décisions de passer outre aux avis défavorables de l'ordonnancier financier local en matière d'engagement de dépenses.

Article 3 : la détermination des besoins à satisfaire prévue à l'article 5 du code des marchés publics d'une part et le mode de computation des marchés au regard des seuils d'autre part, s'effectuent au niveau de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Article 4 : un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire me sera adressé trimestriellement ainsi qu'une copie des comptes rendus adressée aux responsables des programmes et budgets opérationnels de programme dont relèvent les unités opérationnelles susvisées.

Article 5 : en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature consentie sera exercée par M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint.

Article 6 : délégation de signature est conférée pour toutes décisions et tous documents afin de procéder à l'engagement, la liquidation, la perception des titres de recettes et le mandatement des dépenses ainsi qu'au rattachement des charges et produits à un exercice budgétaire concernant les BOP visés à l'article 1^{er} du présent arrêté, dans la limite des BOP relevant de leurs attributions ou celles qui leur seraient confiées dans le cadre d'un intérim, à chaque cadre suivant :

- M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint en charge du pôle Travail, emploi et solidarités, sur l'ensemble des BOP relevant de ce pôle ;
- Mme Florence LAMESA, chef du service Système d'inspection du travail, portant sur les BOP 102, 103, 111 ;
- Mme Laurence BONIN, chef du service Insertion professionnelle et emploi portant sur les BOP 102, 103, 111, 159 ;
- M. Sylvain CHEVRON, chef du service Insertion et cohésion sociales portant sur les BOP 104, BOP 157, BOP 177, BOP 183, BOP 303 et BOP 304 ;
- Mme Edith PHILIPPE, chargée de la mission Politique de la ville, portant sur le BOP 147 ;
- M. Sylvain BELLET, chef du service Concurrence, consommation et répression des fraudes, portant sur le BOP 134 ;
- Mme Bénédicte BENEULT, cheffe du service vétérinaire, santé, protection animales et environnement, portant sur les BOP 181 et BOP 206 ;
- M. Philippe JARZAGUET, chef de service adjoint du service vétérinaire, santé, protection animales et environnement, portant sur les BOP 181 et BOP 206 ;
- Mme Florence GLEIZE, cheffe du service vétérinaire, sécurité sanitaire de l'alimentation, portant sur le BOP 206.

Article 7 : la compétence pour valider au moyen de l'outil chorus formulaire, dans le cadre de leurs attributions, les demandes d'achat et les demandes de subventions créées ainsi que les services faits relatifs à ces opérations est donnée à :

- M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint ;
- Mme Florence LAMESA, chef du service Système d'inspection du travail ;
- Mme Laurence BONIN, chef du service Insertion professionnelle et emploi ;
- M. Sylvain CHEVRON, chef du service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Christine BRENAT, gestionnaire BOP au service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Pascale CORNU, gestionnaire BOP au service Insertion et cohésion sociales ;
- M. Yves GALAN, gestionnaire BOP au service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Edith PHILIPPE, chargée de la mission Politique de la ville ;
- Mme Céline NELIS, gestionnaire BOP de la mission Politique de la ville ;
- Mme Bénédicte BENEULT, cheffe du service vétérinaire, Santé, protection animales et environnement ;
- M. Philippe JARZAGUET, chef de service adjoint du service vétérinaire, Santé, protection animales et environnement ;
- M. Sylvain BELLET, chef du service Concurrence, consommation et répressions des fraudes ;
- Mme Florence GLEIZE, cheffe du service vétérinaire, Sécurité sanitaire de l'alimentation
- Mme Audrey LE CORNET, gestionnaire des BOP métiers 206 et 134
- Mme Catherine DUSSART, gestionnaire des BOP métiers 206 et 134.

Article 8 : la compétence pour valider les ordres de missions au moyen de l'outil chorus DT :

- Mme Alix BARBOUX, directrice départementale ;
- M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint ;
- Mme Florence LAMESA, chef du service Système d'inspection du travail ;
- Mme Laurence BONIN, chef du service Insertion professionnelle et emploi ;
- M. Sylvain CHEVRON, chef du service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Prisca RENARD, cheffe de la mission « Demandeurs d'asile et intégration des réfugiés » au sein du service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Corinne COGNERAS, cheffe de la mission autonomie et protection des personnes vulnérables au sein du service Insertion et cohésion sociales ;
- M. Jean-François SILVAN, chef de la mission hébergement et logement au sein du service Insertion et cohésion sociales ;
- Mme Edith PHILIPPE, chargée de la mission Politique de la ville ;
- Mme Bénédicte BENEULT, cheffe du service vétérinaire, Santé, protection animales et environnement ;
- M. Philippe JARZAGUET, chef de service adjoint du service vétérinaire, Santé, protection animales et environnement ;
- M. Sylvain BELLET, chef du service Concurrence, consommation et répressions des fraudes ;
- Mme Florence GLEIZE, cheffe du service vétérinaire, Sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- Mme Isabelle FOUQUET, responsable équipe technique vétérinaire abattoir.

Article 9 : cet arrêté abroge toute délégation antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Fait à Auxerre, le

31 MARS 2021

Le Préfet



Henri PREVOST

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, le Directeur départemental des finances publiques du Doubs ainsi que les agents désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne et dont copie sera remise aux intéressés.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-31-00002

Arrêté PREF SAPPIC BCAAT 2021 0055 collectif
portant affectation au sein de la DDETSPP de
l'Yonne



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

ARRETE PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0055

**collectif portant affectation au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment son article 1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des DREETS, des DDETS et des DDETSPP, notamment son article 25 ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Mme Alix BARBOUX, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 nommant M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1er avril 2021 ;

Préfecture de l'Yonne

SUR proposition de la Secrétaire générale et de la Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne ;

ARRETE :

Article 1er : cet arrêté fixe la liste des agents composant la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1^{er} avril 2021.

Article 2 : les agents, dont les noms suivent par ministère d'origine et par ordre alphabétique, issus de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne, sont affectés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1^{er} avril 2021 :

Article 3 : les agents, dont les noms suivent par ministère d'origine et par ordre alphabétique, issus de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Yonne, sont affectés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne à compter du 1^{er} avril 2021 :

Liste agents origine UD DIRECCTE au 01/04/2021

Nom - Prénom	Statut	Corp et Grade	TIT / CONT.
Ministère de l'intérieur			
LOUYER Jean-Michel	A+	Inspection du travail – DATE	TIT
BOP 155 – Ministère du travail			
ACEVEDO Béatrice	A	Inspectrice du travail	TIT
ANDRÉ Françoise	A	Inspectrice du travail	TIT
BONIN Laurence	A	Directrice adjointe du travail	TIT
BOURY Céline	A	Inspectrice du travail	TIT
BRONDEL Antoine	A	Inspecteur du travail	TIT
CHATAIGNÉ Véronique	C	Mise à disposition par la MSA	TIT
DORÉ Fabienne	C	AAP 2 ^{ème} classe	TIT
DUCHAMP Gilles	A	Inspecteur du travail	TIT
DUREL Béatrice	B	Secrétaire Administratif Classe Supérieure	TIT
FERRER Aurélie (détachée de l'INSEE)	B	Secrétaire Administratif Classe Supérieure	TIT
GORSYNSKI Maryvonne	B	Secrétaire Administratif Classe Normale	TIT
GUENIFFET Élisabeth	C	Mise à disposition par la MSA	TIT
JUST Nathalie	A	Inspectrice du travail	TIT
KOLMANN Aurélie (détachée de la fonction publique hospitalière)	B	Secrétaire Administratif Classe Exceptionnelle	TIT
LADU Nicolas	A	Inspecteur du travail	TIT
LAMESA Florence	A	Directrice adjointe du travail	TIT
LOUVOUNOU Méliisse	B	Agent contractuel occasionnel	CONT.
LE NY Olivier	A	Inspecteur du travail	TIT
MARICHAL Yveline	A	Inspectrice du travail	TIT
MAYOUD Catherine	A	Inspectrice du travail	TIT
NAUDIN Ralph	A	Inspecteur du travail	TIT
ROUGET Nadège	C	Agent contractuel occasionnel	CONT.
VERGNAC Nora	A	Inspectrice du travail	TIT
YOUBI Mourad	A	Inspecteur du travail	TIT

Article 4 : cet arrêté abroge tout arrêté antérieur d'affectation relatif à la DDCSPP de l'Yonne et l'UD DIRECCTE de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **31 MARS 2021**

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne et le directeur adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Liste agents origine DDCSPP au 01/04/2021

Nom - Prénom	Statut	Corp et Grade	TIT / CONT.
Ministère de l'intérieur			
BARBOUX Alix	A+	Directrice DATE	TIT
BOP 124 - Ministères sociaux			
BRENAT Christine	B	Secrétaire Administratif Classe Exceptionnelle	TIT
CHEVRON Sylvain	A+	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale	TIT
CHONE Xavier	B	Secrétaire Administratif Classe Normal	TIT
GALAN Yves	B	Secrétaire Administratif Classe Exceptionnelle	TIT
LEGALLAIS Béatrice (Personnel mis à la disposition MDPH)	C	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	TIT
PHILIPPE Edith	A	Attaché d'Administration de l'Etat	TIT
RENARD Prisca	A	Attaché d'Administration de l'Etat	TIT
ROME Juliette	A	Attaché d'Administration de l'Etat	TIT
SILVAN Jean François	A	Attaché d'Administration de l'Etat	TIT
BOP 217 - MTES			
CORNU Pascale	B	Secrétaire Administratif Classe Exceptionnelle	TIT
GENDRON Hélène	C	Adjoint Administratif des Administrations de l'Etat	TIT
MARTIN Tony	C	Adjoint Administratif des Administrations de l'Etat	TIT
NELIS Céline	B	Secrétaire Administratif Classe Normale	TIT
BOP 307 - Ministère de l'intérieur			
COGNERAS Corinne	A+	Attaché d'Administration Hors Classe	TIT
BOP 134 - Ministère des finances			
BELLET Sylvain	A+	Directeur CCRF	TIT
DESCOMBES Chloé	B	Contrôleur CCRF 2ème Classe	TIT
DURVILLE Anne-Isabelle	A	Inspecteur CCRF	TIT
FERRARI Isabelle	A	Inspecteur CCRF	TIT
GENDRON Dominique	A	Inspecteur CCRF	TIT
GONZALEZ Rémi	A	Inspecteur CCRF	TIT
MARTINO Jeanne	A	Inspecteur CCRF	TIT
TRUJILLO Jorge	A	Inspecteur CCRF	TIT
BOP 206 - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation			
ASCIONE Laurence	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
BENEULT Bénédicte	A	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	TIT
BIASIOLI Audrey	B	Chef Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
BLEIRAD Céline	C	Adjoint Administratif des Administrations de l'Etat	TIT
BROCHARD Loïc	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
BRUNOT Marie-France	A	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	TIT
CHAUVEAU Armelle	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
COLLOT Gaëlle	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
CONNET Veronique	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
COSTET Jean-Marie	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
DELAMASANTIERE Laure	B	Secrétaire Administratif Classe Normale	TIT
DE MOLINER Corentin	B	Préposé Sanitaire Contractuel	CONT.
DJEBBI Alisson	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	CONT.
DUSSART Catherine	B	Secrétaire Administratif Classe Supérieure	TIT
DUSSAULT Isabelle	B	Secrétaire Administratif Classe Normale	TIT
FERMIER Brigitte	B	Préposé Sanitaire Contractuelle	CONT.
FOINTIAT Nathalie	B	Chef Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
FOUQUET Isabelle	A	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	TIT
GEOFFROY Myriam	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
GIRAULT Myriam	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
GLEIZE Florence	A	Inspecteur Santé Publique Vétérinaire	TIT
GUILLOUS Marie Sophie	A	Vétérinaire Inspecteur Contractuelle	CONT.
HAMELIN Vincent	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
HOUEL-VALLEE Lénia	B	Préposée Sanitaire Contractuelle occasionnelle	CONT.
JAREMO Aurélie	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
JARZAGUET Philippe	A	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement	TIT
LE CORNET Audrey	B	Secrétaire Administratif Classe Supérieure	TIT
LEGRAND-BRETON Christine	A	Vétérinaire Inspecteur Contractuelle	CONT.
MARTI Thierry	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
MOULIN Alexandra	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	STAGIAIRE
PAUTOT Nathalie	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
PICQ Thierry	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
RAPIN Aurélie	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
RATHEAU Agathe	B	Technicien Principal Spécialité Vétérinaire	TIT
ROMEIRA Cyrille	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT
VEZIN Justine	B	Technicien Spécialité Vétérinaire	TIT

Préfecture de l'Yonne

89-2021-03-31-00001

Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 0056 portant
délégation de signature à M. Jean RIBEIL,
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités de Bourgogne
Franche-comté



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

**Service de l'animation des politiques
publiques interministérielles et
de l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial**

**ARRETÉ n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0056
Portant délégation de signature à Monsieur Jean RIBEIL,
Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-
Franche-Comté**

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 04 juillet 1837 relative aux poids et mesures ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret n°2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

Préfecture de l'Yonne

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 portant nomination de M. Jean RIBEIL, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne :

A R R E T E

Article 1 : délégation de signature est donnée à M. Jean RIBEIL, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, à l'effet de signer :

- les actes relatifs à la désignation et à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi qu'à leur suspension ou leur retrait, pris pour application des articles 36, 37 et 39 du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle de mesure.
- les actes relatifs à la dérogation des dispositions réglementaires lorsque les conditions techniques ou d'usage d'un instrument ne permettent pas de le respecter, pris pour application de l'article 41 du décret n°2001-387 du 03 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure.
- les actes relatifs au maintien des dispenses accordées pris pour application de l'article 62-3 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2001 pris pour application de l'article 62-3 du décret du 03 mai 2001.
- les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification pris pour application de l'article 45 du décret du 31 décembre 2001 (pris pour application du décret du 03 mai 2001).

Article 2 : délégation de signature est donnée à M. Jean RIBEIL, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, à l'effet de signer les actes relatifs à l'attribution des subventions et à la signature de conventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) au titre du décret n°2015-542 du 15 mai 2015.

Article 3 : dans le cadre de la délégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du Préfet du département de l'Yonne ;

- La signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics ;
- Les décisions portant attribution de subventions ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux ;
- Les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires ;
- Les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982 ;
- Les circulaires aux maires ;
- Les arrêtés ayant un caractère réglementaire ;
- Toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels ;
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers départementaux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 4: M. Jean RIBEIL, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Fait à Auxerre, le **31 MARS 2021**

Le Préfet,



Henri PRÉVOST

la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne et le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1505 0244 1 8